



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 58000

### Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des PEGC et des chargés d'enseignement d'EPS. Les engagements ministériels de 1993 « d'ouvrir des perspectives de carrière désormais identiques à celles des certifiés » ne se sont pas, en effet, concrétisés, et les PEGC n'ont toujours pas la possibilité d'accéder à un indice terminal de la classe exceptionnelle des PEGC ou de la hors classe des certifiés. En conséquence, il lui demande de l'informer de ses intentions quant aux améliorations de perspectives de carrière de ces personnels enseignants.

### Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnel enseignant du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des professeurs d'enseignement général de collège, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation a été engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière des professeurs d'enseignement général de collège et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58000

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 février 2001, page 1047

**Réponse publiée le :** 23 avril 2001, page 2453